



CHRISTIAN DETRE COMMISSARIAT AUX COMPTES



MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES
commissaire
aux comptes



pédagogie coopérative


ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES ALPES-MARITIMES

Association loi 1901
Siège social : 26 rue Canavèse
06100 NICE

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

827 973 025 RCS Nanterre - SAS au capital de 273 000 €
Société de commissariat aux comptes - 51 rue de Sèvres 92410 VILLE D'AVRAY

Tél : 01 30 63 91 24 Port : 07 81 59 13 26  email : cdetre@cdeconseil.com



CHRISTIAN DETRE COMMISSARIAT AUX COMPTES



commissaire
aux comptes

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE VERSAILLES



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DES ALPES-MARITIMES

Association loi 1901
Siège social : 26 rue Canavèse
06100 NICE

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DES ALPES-MARITIMES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre Association Départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département des Alpes-Maritimes, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée auprès de la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le Conseil d'Administration Départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé

arrêté au 31 août. Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

L'usage depuis la création de votre association le 3 février 1989 et les contraintes imposées à la Fédération OCCE impliquent la présentation à l'assemblée générale départementale de comptes annuels pour le « *siège départemental* » et de comptes annuels dits agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*". Ces deux jeux de comptes sont adressés au siège de la Fédération.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 564 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 582 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 588 sur 588 lors de l'exercice précédent) ;

Au compte de résultat agrégé de l'association figure en charges, pour une somme de 198 387,97 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans certains comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres charges*". De même, au compte de résultat agrégé de l'association figure en produits, pour une somme de 166 505,71 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans d'autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres produits*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental, bien qu'important compte tenu de votre effectif au niveau du siège départemental, n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 janvier 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 25 janvier 2018

 COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	23 436	22 479	957	1 595	638	39.99
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	89 750		89 750	89 750		
	Constructions	1 293 198	1 043 371	249 827	296 580	46 752	15.76
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	416 654	386 535	30 119	39 360	9 240	23.48
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	403		403	403			
Prêts							
Autres immobilisations financières	299		299	299			
Total I	1 823 741	1 452 385	371 356	427 986	56 630	13.23	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 029	556	1 473	681	792	116.29
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	11 905		11 905	15 340	3 434	22.39
	Autres créances	8 896		8 896	12 716	3 820	30.04
Valeurs mobilières de placement	602 889		602 889	506 648	96 241	19.00	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	2 134 397		2 134 397	2 611 203	476 807	18.26	
Charges constatées d'avance (3)	5 524		5 524	7 193	1 669	23.20	
Total III	2 765 641	556	2 765 085	3 153 781	388 696	12.32	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 589 381	1 452 940	3 136 441	3 581 768	445 327	12.43	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2017	12	31/08/2016	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 127 432		395 185		732 247	185.29
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves			818 600		818 600	100.00
	Report à nouveau	1 949 832		2 244 719		294 887	13.14
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	132 101		122 631		9 470	7.72
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	25 700		49 057		23 357	47.61	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	2 970 863		3 384 930		414 067	12.23	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques	76 059		73 623		2 437	3.31
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	27 062				27 062	
Fonds dédiés sur autres ressources							
Total III	103 122		73 623		29 499	40.07	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 376		6 017		4 641	77.13
	Emprunts et dettes financières divers	6 717		1 641		5 077	309.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 056		15 719		3 337	21.23
	Dettes fiscales et sociales	16 284		16 055		229	1.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	6 988		15 104		8 116	53.73
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	12 035		68 680		56 645	82.48
	Total IV	62 456		123 215		60 759	49.31
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		3 136 441		3 581 768		445 327	12.43

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

50 421 54 535
43

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2017	12	31/08/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 522 126		1 645 083		122 958	7.47
Production vendue de Biens et Services	1 466 020		1 929 088		463 067	24.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	349 781		349 801		20	0.01
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 785		32 332		26 547	82.11
Collectes						
Cotisations	1 588 230		1 523 843		64 387	4.23
Autres produits	499 660		408 764		90 897	22.24
Total I	5 431 603		5 888 911		457 308	7.77
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	1 021 096		1 136 316		115 220	10.14
Variation de stock (marchandises)	748		292		1 040	356.17
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	3 867 373		4 396 268		528 895	12.03
Impôts, taxes et versements assimilés	10 479		8 278		2 201	26.59
Salaires et traitements	100 131		152 445		52 314	34.32
Charges sociales	44 557		54 176		9 619	17.76
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	205 173		84 249		120 925	143.53
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 437				2 437	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	427 551		301 918		125 633	41.61
Total II	5 678 049		6 133 941		455 893	7.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	246 446		245 031		1 416	0.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2017	12	31/08/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	4 294		1 272		3 021	237.42
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			27 352		27 352	100.00
Total V	4 294		28 624		24 330	85.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			49		49	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			49		49	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	4 294		28 575		24 281	84.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	242 153		216 456		25 697	11.87
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	403 443		402 057		1 386	0.34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 357		23 442		85	0.36
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	426 800		425 499		1 302	0.31
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	289 358		331 674		42 316	12.76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	328				328	
Total VIII	289 686		331 674		41 988	12.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	137 114		93 825		43 290	46.14
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	5 862 696		6 343 034		480 337	7.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	5 967 735		6 465 665		497 930	7.70
Solde intermédiaire	105 038		122 631		17 593	14.35
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	27 062				27 062	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	132 101		122 631		9 470	7.72

OCCE 06 Alpes Maritimes
ANNEXE DE L'ASSOCIATION

du bilan de l'association, avant répartition, de l'exercice clos le 31 Août 2017.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de « *permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe* ».

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	EXERCICE CLOS	EXERCICE PRÉCÉDENT
Total du bilan	3 136 441 €	3 581 768 €
Résultat de l'exercice	-132 101 €	-122 631 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés	582	588
Dont coopératives et foyers agrégés	564	588
Dont coopératives et foyers non agrégés	18	0
Nombre de coopérateurs	91 173	90 711
Heures de bénévolat estimées par les mandataires	20 300 h	
Soit un équivalent temps plein de	13 personnes	

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Au plan de la gestion :

L'AD a achevé la clôture des comptes bancaires des coopératives de classe (suppression de 2800 comptes). Une opération extrêmement lourde pour l'AD qui a mobilisé ses responsables et salariés jusqu'à la fin de l'été 2017 et complexifié la tâche des mandataires qui ont dû, dans chaque école, agréger toutes les comptabilités de la coopérative scolaire en cours d'exercice. Nous avons tenu à reverser tous les soldes des comptes fermés sur les comptes de coopérative d'école avant la rentrée 2017 en utilisant la trésorerie du siège.

- Au plan du siège :

- l'AD avait entrepris un plan de trois ans pour restructurer les ressources humaines (personnel salarié) après la cessation du Groupement Accueil Animation et Soutien en 2015. Le déficit qui apparaît avait été anticipé lors de l'élaboration du budget (masse salariale importante). De la même façon, l'activité du Centre d'accueil Le Lausson a été interrompue en attendant une réorientation de nos activités dans ce domaine dans le contexte de l'échéance du bail emphytéotique (2018) nous liant à l'association propriétaire. Les charges de maintenance et d'amortissement perdurent dans cette période transitoire. Le conseil d'administration avait prévu (budget voté) le recours au fonds social pour

compenser ces charges. (importantes réserves et provisions produites par ces deux secteurs pendant vingt ans)

- De nouvelles charges de fonctionnement impactent les charges du siège : il faut désormais établir des relations systématiques avec les communes du département (projets et manifestations scolaires de fin d'année, réunions internes pour fonder de nouveaux partenariats, permanences siège, visites de repérage, réunions sécurité, encadrement sur site).

Pour 2018-2019 Le budget prévisionnel du siège départemental en construction fait apparaître un total de charges de 353 500 € et un résultat équilibré. La cession d'actifs du centre d'accueil (fin du bail) devrait couvrir les charges de maintenances.

- Au plan des ressources des coopératives scolaires :

Après les événements connus dans le département (attentat), plusieurs grandes communes ont interdit les manifestations scolaires de fin d'année : kermesses, fêtes, spectacles. Les ressources des coopératives sont fortement impactées depuis deux années ce qui explique leur déficit pour l'exercice. Un report à nouveau important (1 913 058 €) leur permet de financer leurs projets. Le retour à des mesures permettant la tenue de ces manifestations est attendu.

- Au plan de la gestion des ressources :

- La clôture évoquée des comptes bancaires de classe a rendu difficile l'élaboration et la restitution du CRF (imprécisions, confusions, CRF incomplets...). Difficulté accentuée par la suppression des aides administratives pour les directeurs.
- Dans l'attente d'un outil fédéral harmonisé (études et débats en cours) l'AD a conçu et privilégié la construction de « cahiers numériques de comptabilité » visant à surmonter les difficultés du changement de mode de gestion (centralisé ou déconcentré). Un très lourd investissement humain.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E.

2.1. Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- Les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- Les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- Les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2. Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- Les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- Les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- Les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3. Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,

- Les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- Les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives. D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice versées par les coopératives au siège s'élèvent à **180 004 €** soit environ **3,5 %** du total (**5 518 427 €**) des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Tous les achats de biens durables (139 890 €) faits par les coopératives, comptabilisés dans le *compte 680* apparaissent en dotation aux amortissements sur immobilisations.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : 1 127 432 € Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : 1 949 832 € Il représente les résultats antérieurs cumulés des **564** CRF agrégés.

Résultat de l'exercice :	-132 101 €	dont	-96 190 €	pour le siège départemental
		dont	-35 910 €	pour les CRF agrégés

Autres créances :	8 896 €	dont	8 896 €	pour le siège départemental
		dont	0	Pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs entre total actif et total passif constatés dans 564 CRF agrégés

Les sources des écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	6 988 €	dont	6 988 €	pour le siège départemental
		dont	0	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs entre total actif et total passif constatés dans 564 CRF agrégés

Les sources des écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	2 134 397 €	dont	221 339 €	pour le siège départemental
		dont	1 913 058 €	pour les 564 CRF agrégés

Soit en moyenne environ **3 392 €** par CRF agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements	205 173 €	dont	65 283 €	pour le siège correspondant aux amortissements
et gros équipements :		dont	139 890 €	pour les 564 CRF agrégés correspondant aux investissements

Soit en moyenne environ **248 €** par CRF agrégé.

Les achats de biens durables (compte 680) apparaissent comme dotation aux amortissements dans l'édition du bilan des coopératives.

Total des produits :	5 862 696 €	dont	380 179 €	pour le siège départemental
		dont	5 482 517 €	pour les 564 CRF agrégés

Soit en moyenne environ 9 720 € par CRF agrégé.

Total des charges :	5 967 735 €*	dont	449 307 €	pour le siège départemental
		dont	5 518 427 €	pour les 564 CRF agrégés

Soit en moyenne environ 9 784 € par CRF agrégé.

* Auxquelles s'ajoutent les engagements à réaliser sur ressources affectées (27 062 €) pour le siège départemental.

Résultat net moyen : - 63,67€ par CRF agrégé.

6. EFFECTIF SALARIÉ OU MIS À DISPOSITION

Type de contrat	Exercice Clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale	0	0
Personnel enseignant détaché par la Fédération OCCE	1	1
Personnel de droit privé (animateur) détaché par la Fédération OCCE	0	0
Personnel salarié par l'association départementale (CDI)	2	2
Personnel salarié par l'association départementale (CAE-CUI)	1 ETP	1 ETP
TOTAL	4	5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice Clos	Exercice précédent
CRF visés par des vérificateurs aux comptes	338	-
<i>dont vérificateurs aux comptes comprenant des parents</i>	248	-
Coopérative/foyer contrôlé par le siège	10	36
Coopérative/foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	néant	néant
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	-	-
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5	10
Participants aux séances de formation (estimation)	120	250
Réception individuelle des mandataires	60	-

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	23 436	22 479	957	1 595	638	39.99
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	89 750		89 750	89 750		
	Constructions	1 293 198	1 043 371	249 827	296 580	46 752	15.76
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	416 654	386 535	30 119	39 360	9 240	23.48
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	403		403	403			
Prêts							
Autres immobilisations financières	299		299	299			
Total I	1 823 741	1 452 385	371 356	427 986	56 630	13.23	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 029	556	1 473	681	792	116.29
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	11 905		11 905	15 340	3 434	22.39
	Autres créances	8 896		8 896	12 716	3 820	30.04
Valeurs mobilières de placement	602 025		602 025	400 000	202 025	50.51	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	221 339		221 339	509 410	288 071	56.55	
Charges constatées d'avance (3)	5 524		5 524	7 193	1 669	23.20	
Total III	851 719	556	851 163	945 340	94 177	9.96	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 675 460	1 452 940	1 222 519	1 373 327	150 807	10.98	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2017	12	31/08/2016	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	1 127 432		395 185		732 247	185.29
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves			818 600		818 600	100.00
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	96 190		86 353		9 837	11.39
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	25 700		49 057		23 357	47.61	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	1 056 942		1 176 489		119 547	10.16	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	76 059		73 623		2 437	3.31
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	27 062				27 062	
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	103 122		73 623		29 499	40.07	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 376		6 017		4 641	77.13
	Emprunts et dettes financières divers	6 717		1 641		5 077	309.45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 056		15 719		3 337	21.23
	Dettes fiscales et sociales	16 284		16 055		229	1.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	6 988		15 104		8 116	53.73
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	12 035		68 680		56 645	82.48
	Total IV	62 456		123 215		60 759	49.31
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 222 519		1 373 327		150 807	10.98

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

50 421 54 535
43

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2017	12	31/08/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	2 562		936		1 626	173.75
Production vendue de Biens et Services	254 307		313 534		59 227	18.89
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	51 548		18 065		33 483	185.35
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 785		32 332		26 547	82.11
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	23 473		17 795		5 678	31.91
Total I	337 676		382 662		44 987	11.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	2 600		6 888		4 288	62.25
Variation de stock (marchandises)	748		292		1 040	356.17
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	214 335		224 078		9 743	4.35
Impôts, taxes et versements assimilés	10 479		8 278		2 201	26.59
Salaires et traitements	100 131		152 445		52 314	34.32
Charges sociales	44 557		54 176		9 619	17.76
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	65 283		67 474		2 190	3.25
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 437				2 437	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	3 919		7 129		3 211	45.03
Total II	442 993		520 760		77 767	14.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	105 317		138 098		32 781	23.74
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2017	12	31/08/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	4 294		1 272		3 021	237.42
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			27 352		27 352	100.00
Total V	4 294		28 624		24 330	85.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			49		49	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			49		49	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	4 294		28 575		24 281	84.97
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	101 024		109 523		8 499	7.76
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 853				14 853	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 357		23 442		85	0.36
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	38 210		23 442		14 768	63.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 987		272		5 715	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	328				328	
Total VIII	6 315		272		6 043	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	31 896		23 170		8 726	37.66
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	380 179		434 728		54 549	12.55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	449 307		521 081		71 774	13.77
Solde intermédiaire	69 128		86 353		17 225	19.95
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	27 062				27 062	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	96 190		86 353		9 837	11.39

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL (siège et Centre Lausson)

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2017, dont le total est de **1 222 519 €** et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent/déficit de **96 190 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association. Le siège départemental est une composante de l'association comme le sont également les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeur brute	début	acquisitions	diminution	fin
Logiciel informatique	23436			23 436
terrains	89750			89 750
Constructions & agencements	1293198			1 293 198
Autre immobilisations corporelles	412493	8980,90	4819,31	416 655
Totaux	1818,77	8980,90	4819,31	1 823 099

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice 8980,90

Détail acquisitions:

Agencement installations 5408,40 €
 Aménagement salle réunion : /chaises 1386,48 €
 Equipement bureau (ordi-disque dur) 998,95 €
 Equipements pour activités 189,97

Détail Mises au rebut au cours de cet exercice. 4819,31 €€

– **DETAIL SIEGE 2535,54 €**
 Equip bureau GAAS 454,30 €
 Equip bureau 406,67 €
 Equipement informatique 1119,42 €
 Equipement divers (TV lausson) 227,15 €

- **DETAIL LAUSSON**
- Equip pgénéral 1176,35 €
- Equip outils 517,09 €
- Equip mat pédagogique 351,32 €
- Equip informatique 99,00 €
- Equip mobilier 140,01 €

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques		21 841,00	638,00		22 479,00
terrain					
constructions & agencements		996 618,00	44 070,00		1 040 688,00
autres immob corporelles		373 133,00	20 575,00		393 708,00
	Total	1 391 592,00	65 283,00		1 456 875,00

2. Immobilisations financières

702,20 €

- CASDEN parts sociales 328 €
- Crédit Mutuel Enseignants parts sociales 75 €
- Autres (dépôts/cautionnement) 299,20 €

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Cartes, cahiers de comptabilité et agendas

1 473 €

4. Avances et acomptes versés

Néant.

5. Coopératives et usagers divers

11 905 €

Créances au 31/08/2017

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

7. Autres créances

8 896 €

A détailler (voir doc fourni)

8. Valeurs Mobilières de Placement

602 025 €

Livret OBNL du CME 602025,18 €

9. Disponibilités

221 339 €

- BPCA siège 2 327,38 €
- LBP siege 34 256,82 €
- LBP lausson 257,00 €
- LBP transfert 97 139,87 €
- LBP séjours coopératifs 4 266,20 €
- CME Siege 263,24 €
- LBP livret A 79 523,74 €
- Intérêts courrus à recevoir 2 071,03 €
- Caisse Lausson 709,41 €
- Caisse siège 523,85 €

10. Charges constatées d'avance

5 524 €

- Siège 3 363 €
- Lausson 2 161 €

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association : **1 056 942 €**

Fonds propres	1 127 432 €	
Résultat exercice	- 96 190 €	
Autres fonds associatifs	25 700 €	(subvention d'investissement sur biens renouvelables)

2. Provisions

Eléments	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provision pour départ à la retraite	73 622,76	2 436,64		76 059,40
Provisions pour risques	73 622,76	2 436,64		76 059,40
fonds dédiés sur subvention de fonctionnement				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	73 622,76	2 436,64		76 059,40

Dotations / reprises d'exploitation	2 436,64
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	2 436,64

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions**27 062 €**

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subvention projet 1		27 062,00		27 062,00
Subvention projet 2				
Fonds dédiés		27 062,00		27 062,00

4. Emprunts et dettes assimilées**1 376 €**

Chèques à encaisser	43 €
Chèques émis	1 291 €
CME Régie avance	43 €

5. Avances et acomptes reçus**3 581 €**

Solde comptes coopératives fermées	3 070 €
Comptes clôturés livret	511 €

6. Fournisseurs et comptes rattachés**19 056 €**

fournisseurs	3 116 €
écoles créditrices	11 656 €
factures à recevoir	3 600 €

7. Dettes fiscales et sociales**16 284 €**

Congés payés	3 045 €
Urssaf	3 245 €
Mutuelle	163 €

AG2R ARRCO	946 €
Prémaliance	2 108 €
AG2R AGIRC	208 €
Humanis prévoyance	818 €
APICIL Prévoyance	396 €
Pôle Emploi	552 €
Charges sur congés payés	1 748 €
Uniformation	752 €
Etat Charges à payer	2 304 €

8. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération OCCE **3 136 €**

9. Autres dettes

6 988 €

instances coop	250 €
chèques tables	646 €
crédits divers à reverser	350 €
charges à payer siège	3 040 €
charges à payer Lausson	2 702 €

10. Produits constatés d'avance

12 035 €

(dont Erasmus 11 491 €)

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	91 173	90 771
Cotisation nationale par coopérateur	1,080 €	1,038 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,070 €	1,062 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	196 021,95	190 619,10
Cotisations versées à la Fédération	98 466,84	94 220,30
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	98 466,84	94 220,30

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Conseil Général		
Projets Communes		
Agence de l'eau		
Autres subventions	37920	
Total	37920	
Dont versées aux coopératives		

3. Produits exceptionnels

38 210 €

Produits exceptionnels sur opération de gestion	14 853 €
Produits exceptionnels sur opération en capital	23 357 €
(dont subvention virée au compte de résultat 22 526 €)	

4. Charges exceptionnelles

6 315 €

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 987 €
Amendes /pénalités	35 €
Autres charges exceptionnelles de gestion	5 952 €
Dotatation exceptionnelle aux amortissements	328 €

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances trimestrielles (loyer+prestation) de : 649,20€. Echéance du contrat :01.04.2021

Les échéances restant dues à la date de clôture s'élèvent à 9 738 €.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF et CPF)

Le siège départemental emploie une personne à temps pour le suivi des comptes rendus financiers (saisie, aide, contrôle et formations).

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les droits acquis et non pris au titre du droit individuel de formation s'élèvent à 40 heures au 31 août 2017.

Depuis le 1er janvier 2015, le D.I.F. a été remplacé par le C.P.F. et les droits acquis au titre du D.I.F. sont transférés dans le C.P.F ; ces droits sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Les droits au titre du C.P.F. s'acquièrent sur la base de 24 heures par an pour un temps plein dans la limite de 120 heures, puis sur la base de 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

4. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental de l'association bénéficie de la mise à disposition d'une personne à temps plein par la Fédération Nationale.

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé. Tous les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association sont bénévoles.

5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

6. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Les comptes des coopératives sont essentiellement à la Banque Postale. La mutualisation des comptes n'est pas mise en œuvre.